



FORMULAIRE

DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité :

Commune(s) : Ecrille (39270)

Département(s) : Jura 39

Région(s) : Bourgogne-Franche-Comté

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur :

SAS Camping la Faz, Maryse Leleu présidente

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

– adresse postale / adresse du siège social : Camping la Faz, Lieu-dit 4 Pont de Vaux, 39270 Ecrille

– téléphone : 06 2 248 10 63

– courriel : campinglafaz@gmail.com

Date :

4 Décembre 2021

Cachet et signature :

Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r38.html>

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Le projet concerne un camping existant de 99 emplacements avec :-La création de 30 emplacements supplémentaires dont 16 dédiés aux camping-cars et 14 emplacements autres comprenant 2 mobilhomes et quatre réservés à des tentes. Le camping comportera alors 129 emplacements (voir plans masses PA 02).-Des haies de charmilles, noisetiers et autres variétés locales seront plantées en séparation de ces nouveaux emplacements.-La construction de deux cuves enterrées de 10 000L de récupération d'eaux pluviales est prévue au niveau des 2 sanitaires .- la construction d'un abri ouvert sur les 4 cotés constituée de poteaux bois douglas naturel. C'est une construction de plein pied au niveau du sol naturel plat. Le sol sera traité de façon à ce que les personnes à mobilité réduite puissent rouler aisément : Stabilisé ou dalle bois.-Un accès existant (portail existant) servira d'issue de secours avec la création d'un chemin en stabilisé non imperméable.-Anciens cheminements et nouveaux seront tous en stabilisé non imperméabilisé.Un avis favorable du SPANC de la communauté de communes TERRE D'EMERAUDE à été délivré le 07 Octobre 2021 pour la réalisation d'une installation d'assainissement pour 6 mobil-homes supplémentaires complétant ainsi la capacité correspondant au projet : 129 emplacements.

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

X implantation du projet : Dans un camping existant

X travaux nécessaires au projet : Plantation de haies

X accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : Création et agrandissement de chemin en stabilisé non imperméabilisé

zones influencées par le projet : Prairie

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

✓ dans le(s) site(s) :

tout ou partie dans le(s) site(s) :

hors du (des) site(s) :

nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 01334

Petite montagne du Jura

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

Selon le rapport de Natura 2000 : « Au vu des informations communiquées, des données naturalistes dont nous disposons dans le secteur concerné, et ces préconisations prises, les travaux évoqués ci-dessus n'auront pas d'incidence négative significative sur les enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

...

habitats naturels concernés :

espèces animales et végétales concernées :

Selon le rapport de Natura 2000 : « Au vu des informations communiquées, des données naturalistes dont nous disposons dans le secteur concerné, et ces préconisations prises, les travaux évoqués ci-dessus n'auront pas d'incidence négative significative sur les enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Il est recommandé de prendre contact avec les animateurs Natura 2000 pour obtenir des informations sur les enjeux et la connaissance du site (adresses sur le site internet de la DREAL Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-franche-comte-r32.html>) et/ou à la DDT/DREAL pour le cadre administratif et légal.

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

X NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

OUI : passer à l'étape 2.